La Gazette de Clermont

n°65

Bulletin trimestriel d'informations municipales – juillet 2015 - Directeur de publication : Jean MALBEC – Maire de CLERMONT-DESSOUS – 05.53.87.21.68

Délégation Territoriale de
L'Agence Régionale de Santé
Santé Environnementale

PREFET DE LOT-ET-GARONNE

Arrêté préfectoral n° **2015 - 013- 0002**
relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Extrait de l'arrêté préfectoral mentionné ci-dessus

Domaines privés

Article 10 - les travaux de bricolages ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que la tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, etc...., dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne peuvent être effectués que

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30
- Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h

Des dispositions plus restrictives peuvent être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.

Aucune dérogation ne pourra être accordée pour les activités de cet ordre.

Commémoration du 04 août 1944 : le 04 août 1944 a eu lieu un bombardement au lieu-dit "Las Bastisses" d'un train de munition allemand se dirigeant vers la Normandie. Deux avions anglais ont donc anéanti une partie de ce convoi ; l'explosion a également détruit toutes les maisons de ce hameau. L'un des 2 avions a été touché et s'est écrasé à 400 m de Limon sur la Commune de Feugarolles. Chaque année, une cérémonie a lieu à Limon à cette date. Le comité d'organisation souhaiterait qu'une plaque soit posée à Las Bastisses en commémoration de cet évènement tragique. Le Conseil Municipal souhaite poursuivre cette idée, la plaque sera dévoilée lors d'une **cérémonie qui aura lieu le 06 septembre 2015 à 11 h 15 à "Las Bastisses"**

GARONNE AMONT
(rappel des mesures d'ordre règlementaire à l'attention des usagers et des propriétaires riverains de la Garonne)

1. **Aucun travail ne peut être effectué sur le domaine public fluvial (englobant le lit et les berges du fleuve) sans autorisation de l'administration.** En application de l'article 2124-8 du Code Général de la propriété des personnes publiques, tout aménagement d'accès dans la berge, établissement de ponton flottant, d'appontement, de cale de mise à l'eau des embarcations, d'abris divers, etc… doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la DDT (Sécurité Crise Domaine Fluvial) à Agen, qui est chargé de définir les modalités d'occupation du sol.
2. Les propriétaires riverains de la Garonne, cours d'eau domanial, ne peuvent planter des arbres, se clôturer par des haies, ou autrement, qu'à une **distance de 3.25 mètres** à partir de la limite du domaine public fluvial (cette limite étant déterminée par le niveau des plus hautes eaux avant débordement). Leurs propriétés sont en effet grevées sur chaque rive de cette servitude dite de marchepied, par application de l'article 2131-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques. Ainsi, tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette **servitude de marchepied** à l'usage du service gestionnaire de ce cours d'eau, **des pêcheurs et des piétons.** la responsabilité civile des riverains ne peut être engagée au titre des dommages causés ou subis à l'occasion du passage des pêcheurs ou des piétons qu'en raison de leurs actes fautifs.
3. En application de 'article 2132-6 du code général de la propriété des personnes publiques, il est **interdit**
   a. de jeter dans le lit de la rivière ou sur ses bords des matières insalubres ou des objets quelconques, ni rien qui puisse embarrasser le lit du cours d'eau ou y provoquer des atterrissements.
   b. d'extraire à moins de 11.70 m de la limite de la Garonne des terres, sables et autres matériaux.

Les associations

Tennis

La saison de tennis s'est terminée par un tournoi enfant et adultes où l'on a vu des échanges sur les 3 terrains (Tivoli et Saint-Médard).

Les parents des enfants de l'école ont participé avec brio au tournoi.

La pause de midi s'est déroulée autour d'un repas sur l'herbe type "auberge espagnole" ce fut un moment de partage et de convivialité apprécié de tous.

Les prix ont été remis en milieu d'après-midi et rendez-vous a été donné pour l'année prochaine

Nous proposons également une carte village sans assurance au prix de 50€ pour accéder au terrain de Saint Médard, celle-ci permet de jouer la saison entière en famille ou entre amis.

Pour accéder à la carte village, une clef sera retirée chez Monsieur Jean LOUPIA.

Le bureau remercie les enfants et les parents pour leur présence et leur confiance et souhaite à tous de bonnes vacances.

Générations Mouvement "L'été de la Saint Martin"

Programme des animations et activités du Club 2° semestre 2015

Petits lotos à 14H30

Jeudi	17 septembre
//	15 octobre
//	19 novembre
//	17 décembre

Concours de belote à 14H30

Jeudi	3 septembre
//	1er octobre
//	5 novembre
//	3 décembre

Nous ferons également l'initiation à la belote le 9 septembre et le 23 septembre à 20 heures à la salle des fêtes de Saint-Médard pour ceux qui le désirent

Assemblée Générale le 14 novembre à 14h30,
cette assemblée sera suivie d'un goûter

THE DANSANT

Dimanche // 27 septembre // 25 Octobre // 29 novembre (bal du téléthon)

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ;

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie ou votre consulat.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Les États membres de l'Union européenne et un certain nombre d'autres pays d'Europe ou du pourtour méditerranéen acceptent la carte nationale d'identité comme document de voyage.

Les peintres dans la rue

Ce weekend ensoleillé du 20-21 juin a été rythmé par plusieurs activités à Clermont-Dessous :

- Le 20eme concours / exposition de peinture, du samedi au dimanche,
- Une randonnée pédestre le dimanche matin,
- Des concerts dans l'Eglise le dimanche après-midi.

Cette 20eme édition du concours de peinture a débuté dès le samedi après-midi : nous avons accueilli une quinzaine de peintres de notre région.
Chacun a pu croquer un paysage ou un détail des villages de Port-Sainte-Marie ou Clermont-Dessous, et nous a restitué sa toile le dimanche en milieu d'après-midi.
Le Dimanche matin, après un café d'accueil, les trente randonneurs sont partis à l'assaut des chemins de Clermont et Bazens ; cette randonnée pédestre était menée par Jean-Pierre Canova.
Quant aux concerts des chorales Chant Allez, constituée de 14 voix mixtes, et du chœur féminin Scherzando, qui ont eu lieu le dimanche après-midi en l'Eglise de Clermont-Dessous, ils ont reçu un très bon accueil du public venu nombreux pour l'écouter.
Ce weekend a un été clôturé le dimanche soir, après délibération du jury, par un apéritif sur l'esplanade du château, lors de la remise des prix, dont voici les résultats :

1° Jean Jacques DAUGA
2° Liviano CEOTTO
3° Jean VIGUE
4° Suzanne DOBRENEL

Nous sommes heureux d'avoir pu partager ce bon moment avec un public toujours présent à notre rendez-vous depuis 20 ans.

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

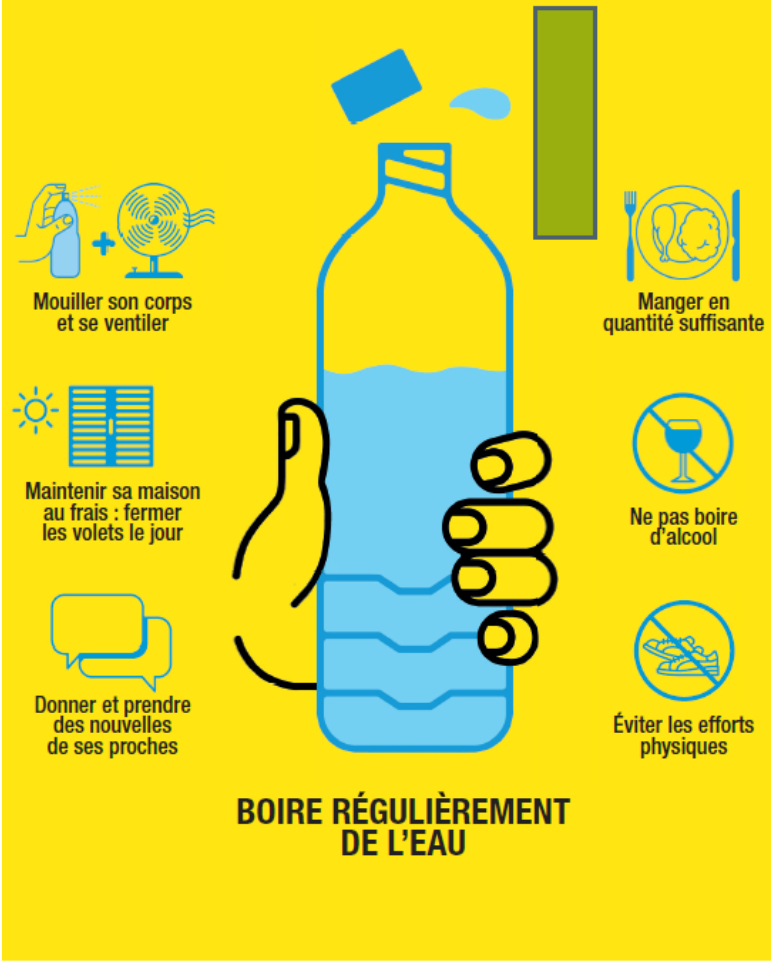

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?

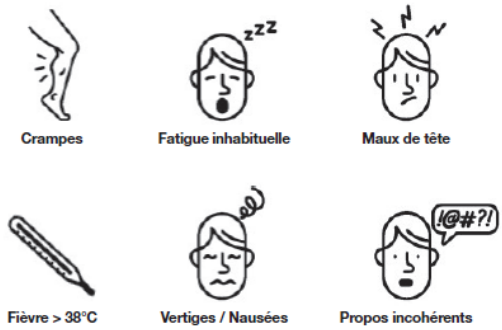

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15**.

En période de canicule, quels sont les bons gestes?

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si **je suis enceinte**, **j'ai un bébé** ou **je suis une personne âgée**.
Si **je prends des médicaments** : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Les associations

Comité des fêtes

FETE DE SAINT MEDARD

Samedi 25 juillet 2015 à 20 heures

Salle des fêtes de St Médard

Spectacle de Flamenco

avec le ballet Média Luna de la compagnie de danse Arte Andaluz

A partir de 23h30
Fin de soirée Gratuite
Avec Sono Light Event's

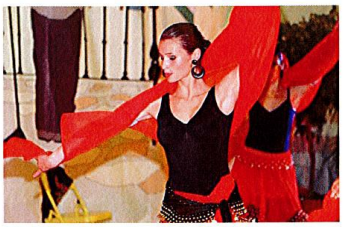

RESERVATION (avant le 23 /07/ 2015) **au 06.26.42.36.82 ou 05.53.47.55.64**

Organisé par le comité des fêtes de Clermont-Dessous

MOTS A MAUX

L'assemblée générale de l'association "Mots à Maux" s'est tenue le lundi 08 juin.
Voici le nouveau bureau
Présidente : Betty PITICCO
Secrétaire : B. BERNES
Trésorière Michèle VIAU
Présidents d'honneur : Mme SARFATI Sava, Dr LUACÈS et Dr NAMMATHAO.
Les groupes de paroles reprendront le 21 septembre à PORT-SAINTE-MARIE (salle mauve). Nous vous rappelons que cette association s'adresse à des personnes souffrant de bipolarité et de dépression ainsi qu'à leurs proches

SPORT BOULE LYONNAISE A L'HONNEUR

La Boule Lyonnaise d'Agen Sud est de nouveau à l'honneur cette année, grâce à son jeune Bouliste Clermontois **Simon ANTONIOLI** qui se distingue sur les podiums. Il semblerait que ce soit une affaire de famille, son père Patrick y joue, son oncle Roland également, son frère Louis s'est distingué Champion d'Aquitaine en simple des moins de 15 ans il y a deux ans, terminant en ¼ de finale aux Championnats de France à Lyon, et Champion d'Aquitaine en double des moins de 18 ans l'an dernier, participant ainsi aux Championnats de France à Dijon en Juillet 2014, et son cousin Toni qui cette année est qualifié Champion d'Aquitaine en simple des moins de 15 ans et participera prochainement aux Championnats de France de Boule Lyonnaise à Chalamont. La compétition pour Simon s'est déroulée du 04 Novembre au 8 Mars dernier entre Portets et Sainte Foy la Grande en Gironde, Objat en Corrèze, Port des Barques en Charentes Maritimes, et enfin Villeneuve sur lot, puisque le Club Boule Lyonnaise d'Agen ne dispose pas de boulodrome couvert !

Notre Clermontois Simon ANTONIOLI, dans sa catégorie des moins de 11 ans, termine 1er en Aquitaine dans six épreuves et est sélectionné avec cinq autres jeunes Aquitains pour disputer le Challenge Fair Play à Besançon dans le Doubs les 04 et 05 Avril dernier (Championnat qui réunissait les 7 comités de Boule Lyonnaise de France), l'Aquitaine termine 2ème toute discipline confondue, notre jeune **Simon ANTONIOLI** terminant 1er dans deux épreuves. Un grand bravo pour ce brillant résultat !

PS : venez découvrir ce sport Boule Lyonnaise !

Prochaine manifestation le 23 Août prochain à Agen au Pont de la Garde, Avenue d'Aquitaine jouxtant le parc à bestiaux, où s'organise le Championnat d'Occitanie réunissant les jeunes boulistes des moins de 11 ans et des moins de 13 ans des Comités d'Aquitaine et de Midi Pyrénées. Contact Président Roland ANTONIOLI 06 75 60 73 76

A partir du 10 juillet à la crêperie

Changement de propriétaires

Catherine et Fabien

Sont heureux de vous accueillir
dans une ambiance chaleureuse et familiale.
Avec des ingrédients soigneusement préparés et minutieusement cuisinés, le Troubadour devrait réduire
autant les petites faims que les grands gourmands.
Venez déguster nos galettes, salades, crêpes
élaborés avec des produits essentiellement
régionaux et de saisons ainsi que nos glaces artisanales.

Le troubadour
47130 Clermont Dessous
Tel: 05 53 68 57 60

Le nouveau service URBANISME de la CCC

Le service instructeur des autorisations d'urbanisme relève depuis le 01/01/2015 de la compétence de la CCC. Le transfert total de la compétence urbanisme n'est donc pas effectué et, par exemple, la délivrance du permis de construire dépendra toujours de la signature du maire de chaque commune.

Au niveau de la CCC une nouvelle commission (Commission Intercommunale d'urbanisme) a été mise en place et les membres la composant sont :

M Masset, président de la CCC, M Sauvaud, M Castell, M Dumais et M Lapeyre.

Quelles sont les missions de ce nouveau service ?

- une mission d'accueil et d'information du public
- Une mission d'instruction et de suivi des dossiers qui concerne :
  - Les CU a (certificat d'urbanisme de type a) en juillet 2015.
  - Les CU b (certificat d'urbanisme de type b)
  - Les DP (déclaration préalable)
  - Les PC (permis de construire)
  - Les PA (permis d'aménager)
  - Les PD (permis de démolir)

Où trouver ce nouveau service ?

CCConfluent 4 place du 14 Juillet BP 28 47190 Aiguillon. (à côté de la mairie)

Ouverture au public les **Mardis** : 8h30 -12h / 13h30 -17h.

les Mercredis et Vendredis matins : 8h - 12h

Pour contacter le service :

E-mails: cboutet@ccconfluent.fr ; acarolo@ccconfluent.fr ; jmdupin@ccconfluent.fr

Téléphones: 05 35 23 00 **16** (Boutet) 05 35 23 00 **15** (Carolo)
05 35 23 00 **14** (Dupin).

Communauté de communes du Confluent 4

Nouvel artisan

CBP
15 années d'expérience
Entreprise CandidoBORDIN
47130 Clermont-Dessous - 06.42.39.19.16
Plomberie Electricité Chauffage
Énergies renouvelables
Pompe à chaleur
Climatisation
Entretien chaudières gaz et fioul
Électricité générale
Dépannage 7j/7
candidobordin@hotmail.com

Congrès national des sapeurs-pompiers.

Le congrès national des sapeurs-pompiers de France se tiendra les 23, 24,25 septembre au parc des expositions d'Agen. Vous trouverez toutes les informations sur www.congres2015.pompiers.fr

Heures d'ouverture de la mairie

à compter du 20 août la mairie sera fermée le jeudi matin

Du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h30

et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

le secrétariat de la mairie sera fermé du 11 au 14 août

Permanence du Maire le vendredi de 8 h 30 à 12 h ou possibilité de rendez-vous le matin au 05.53.87.21.68 – 05 35 22 00 02 ou 06.80.07.01.49

En raison du mardi 14 juillet férié, la collecte des ordures ménagères aura lieu exceptionnellement le

mercredi 15 juillet à partir de 5 h

Elaboration d'un PLU

Par délibération le 16 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'élaborer un PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur l'ensemble du territoire communal. La mairie tient à disposition un registre de remarques et d'observations à la disposition des personnes souhaitant faire une suggestion.

Distributeur de pain

Le 15 décembre 2014, M et Mme BURGAUD, gérant de la boulangerie "La Trève gourmande" à Saint Hilaire de Lusignan sollicitaient le maire et le Conseil Municipal pour l'installation d'un distributeur à pain sur le terre-plein situé en face de la mairie à côté de la cabine téléphonique. Le Conseil Municipal acceptait et le distributeur étant commandé par M et Mme BURGAUD qui, quelques semaines après, arrêtaient leur métier. C'est donc le nouveau boulanger de Port Ste Marie situé en face de l'Eglise, qui livre le pain à la cantine et prend en même temps le distributeur à sa charge

ETAT CIVIL

Naissance

Léonore MÉRIC

Mariage

Laurent LABRIOLA et Corinne GANDELIN
Pierrick SMITH et Solange ORLIAC
Reginald HERON et Julia WHITEHOUSE

Décès

Jacqueline CORDIER

DÉCHETTERIE

de Port Ste Marie (05.53.95.04.64)

Lundi - Mardi	13 h 30 à 17 h
Mercredi vendredi samedi	9 h à 12 h -13 h 30 à 17 h
Jeudi	fermé

DÉCHETTERIE

de Prayssas (05.53.87.44.13)

Mardi – mercredi – jeudi - vendredi	13 h 30 – 17 h
Samedi	9 h – 12 h et 13 h 30 – 17 h